

Renvoi au comité des monnaies de la pétition des négociants et fabricants de la ville de Reims relative au numéraire, lors de la séance du 4 août 1791

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des monnaies de la pétition des négociants et fabricants de la ville de Reims relative au numéraire, lors de la séance du 4 août 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXIX - Du 29 juillet au 27 août 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1888. p. 186;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1888_num_29_1_11955_t1_0186_0000_3

Fichier pdf généré le 05/05/2020

mage à l'Assemblée d'une adresse imprimée, qu'il a distribuée à ses citoyens pour ranimer leur juste confiance dans l'Assemblée nationale, pour leur recommander le respect dû à la loi, et le paiement des contributions.

Les officiers municipaux et citoyens actifs de la ville d'Albi ont arrêté solennellement que leur vœu le plus cher a été et sera constamment que l'Empire français soit régi par un monarque, et qu'ils s'opposent de toutes leurs forces à l'exécution de tout projet de convertir la monarchie en République. Ils supplient instamment l'Assemblée de ne pas se séparer avant d'avoir consolidé la Constitution.

« Notre seul point de ralliement, dit la commune de Toulouse, c'est vous : malheur au citoyen aveugle qui tenterait de s'éloigner de l'Assemblée nationale ! Dans la crise actuelle, le plus redoutable des maux est la désunion, le choc des pouvoirs et la désobéissance à la loi. »

« Les décisions importantes que vous avez prononcées, dit la commune de Nancy, depuis le 21 juin, montrent, Messieurs, à l'Europe entière, que toujours assurés de la confiance des Français, et guidés par des vérités immuables, vous maîtrisez les événements avec la grandeur d'âme et tout l'héroïsme qui accompagnent la liberté. Quelles que puissent être les espérances de nos ennemis, nous ne cesserons de nous rallier autour des pères de la patrie. »

Adresses des sociétés des amis de la Constitution, séant à Sedan, à Joigny, à Vannes, à Amiens, à Arras, à Saint-Omer, à Annonay, à Meaux, à Dieppe, à Châteaudun, à Lyon, à Libourne, à Saint-Servan, à Nancy, à Châlons, département de la Marne; à Arras, à Baigne, à Messigny, à Metz, au Mans, à Saint-Brieuc, à Lamballe, à Beaujeu, à Toulouse, à Bordeaux, à Beaugency, à Bergues-Saint-Vinox, à Loches, à Pont-de-Vaux, à Agen, à Auxonne, à Aurillac, à Castelsarrazin, à Nyon, à Cucuron, au Port-Louis et à Strasbourg.

Adresses de la garde nationale de Poitiers et des citoyens de la ville de Vire.

Toutes ces adresses expriment les mêmes sentiments d'admiration, de reconnaissance et de dévouement, que celles des administrateurs de départements et de districts dont il a été fait mention : comme eux, ils adhèrent formellement au décret qui a consacré l'inviolabilité du roi et consolidé la monarchie; comme eux, ils s'indignent contre ces factieux qui, se couvrant du manteau du patriotisme, osent méconnaître l'autorité de l'Assemblée nationale. La plupart se retranchent des principes républicains qu'ils avaient avancés dans de précédentes adresses, et s'empres-sent de manifester hautement leur parfaite soumission à la loi.

« Le décret du 15 juillet, disent les amis de la Constitution séant à Vannes, est une conséquence nécessaire de la Constitution, que nous avons tous juré de maintenir : Comment donc a-t-il pu essuyer tant de contradictions? comment donc des hommes qui se disaient amis de la Constitution, ont-ils pu.... Mais nous nous arrêtons, Messieurs; appelés par l'un et l'autre parti à prononcer entre eux, nous nous contentons de leur répondre ici : ceux-là seront toujours nos

frères et nos amis, qui sauront respecter la loi; ceux-là sont nos ennemis, quelque nom qu'ils se donnent, qui osent provoquer l'insurrection et la désobéissance. »

Adresse du corps électoral du district de Vézèlise, qui annonce qu'il vient de pourvoir au remplacement des prêtres non conformistes.

Adresse des volontaires nationaux du district d'Aurillac et de la ville de Tournon, département de l'Ardèche, qui expriment le plus vif désir de partir pour les frontières et d'y occuper les postes les plus périlleux.

Les volontaires de Tournon supplient instamment l'Assemblée de comprendre le département de l'Ardèche dans le nombre de ceux qui doivent fournir pour une armée auxiliaire de 100,000 hommes.

Adresse des amis de la Constitution de la ville d'Aire, qui exposent leurs alarmes sur les efforts du fanatisme politique et religieux de la ville de Saint-Flour, et qui improuvent fortement la déclaration des 290 membres de l'Assemblée.

Adresse de la ville d'Agen, qui demande le rapatriement des déserteurs.

Adresse du directoire du district de Gonesse, qui présente à l'Assemblée l'exemplaire d'une adresse aux citoyens contribuables de son arrondissement : il annonce qu'ils ont répondu avec effet, et que tout concourt à le convaincre que l'impôt sera perçu avec une prompte exactitude.

Pétition des négociants et fabricants de la ville de Reims, relative au numéraire.

(L'Assemblée ordonne le renvoi de cette pétition au comité des monnaies.)

Un membre dépose sur le bureau une soumission de M. Malhes, négociant d'Aurillac, d'entretenir, à la décharge de la nation, deux gardes nationaux à la solde de 20 sols par jour.

(L'Assemblée applaudit vivement au patriotisme de M. Malhes, et ordonne qu'il en sera fait mention honorable dans le procès-verbal.)

M. Merlin. Monsieur le Président, je demande la parole pour éclaircir les bruits qui se répandent dans Paris et dans l'Assemblée au sujet des événements survenus les 30 juillet et premier de ce mois dans la ville de Douai; les bruits qu'on se plaît à faire courir sur les suites prétendues sanglantes de cette affaire sont excessivement exagérées. Un officier municipal de Lille m'écrit en effet et m'annonce que, dans la querelle qui vient d'avoir lieu entre les régiments ci-devant dits Penthièvre et Royal-Comtois, d'une part, et les régiments ci-devant Toul-artillerie et des Hussards, d'autre part, il n'y a eu que deux ou trois hommes tués. On débite en ce moment dans Paris que le nombre des tués s'élève au moins à 800; or, je reçois de Douai même, une foule de lettres, notamment du directoire du département, qui ne me parle ni de tués, ni de blessés. Les bruits répandus à Paris sont donc entièrement dépourvus de fondement.

Le fait est que, je ne sais par l'effet de quelle manœuvre, 15 à 20 soldats de Penthièvre et de Royal-Comtois, qui sont dans la même caserne, se sont jetés sur deux ou trois artilleurs et hussards. Aussitôt, la ville de Douai a été en alarme. Les soldats du régiment de Toul-artil-